
Développement de la filière réemploi dans les déchetteries

Syndicat Mixte Départemental pour l'Élimination des Déchets

19, Rue Cruveilhier

Bp 13 114

87031 Limoges

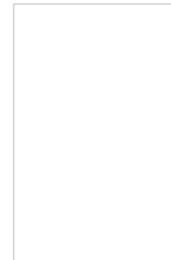
[Voir le site internet](#)

Véronique Lucain

vlucain@syded87.org

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

Auteur :



CONTEXTE

Le SYDED de la Haute-Vienne couvre un territoire essentiellement rural. Ce dernier est couvert par 26 déchèteries dans lesquelles le SYDED exerce la compétence « bas de quai », tandis que les communautés de communes, SMICTOM ou SICTOM, qui en sont propriétaires, ont la compétence « haut de quai ». Le diagnostic de territoire réalisé en première année du Programme Local de Prévention des Déchets et les conclusions des groupes de travail ont mis en évidence une part d'objets réemployables déposés en déchèterie et un gisement dormant d'encombrants.

Le territoire compte quelques associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire dont certains font déjà de la vente d'objets d'occasion.

Le SYDED a initié un travail en partenariat avec une structure d'insertion professionnelle, Maximum, dès 2009, pour développer la filière réemploi sur les déchèteries du Nord du département.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Favoriser la création de nouvelles structures et soutenir les nouveaux porteurs de projets

Développer le nombre de déchèteries équipées en point réemploi

Favoriser les actions de vides-maison et la collecte des encombrants par les structures de réemploi

Soutenir les structures de réemploi existantes

Résultats quantitatifs

- 14 déchèteries équipées d'un espace réemploi en 2014
- Conventions de partenariat avec 7 partenaires
- Plus de 90 tonnes collectés depuis le lancement de l'opération.

Résultats qualitatifs

La majorité des objets collectés sont valorisés/vendus.

MISE EN OEUVRE

Planning

Recherches et prises de contact avec les partenaires par secteur géographique

Réunions de calage avec les différents partenaires : acteurs du réemploi, collectivités de collecte et le SYDED

Conventions annuelles de partenariat

Installations et aménagements des bennes réemploi ou espaces de réemploi

Formations des gardiens de déchèteries par les acteurs du réemploi concernés

Collectes hebdomadaires par les partenaires et permanences pour les sensibilisations de 1 à 4 fois par mois selon les partenaires

Bilans trimestriels et annuels

1 réunion annuelle ou plus si besoin avec les partenaires

Suivi et communication par le SYDED

Au moins une journée de sensibilisation au réemploi par an dans les déchèteries : SYDED et acteurs du réemploi

Moyens humains

- SYDED : environs 20 jours/an chargée de prévention des déchets, chargée de communication, assistant de prévention des déchets et ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets

- Acteurs du réemploi : valoristes pour la collecte, le tri et la vente (nombre variable selon les structures), responsables de structure, encadrant

Moyens financiers

- Aménagement des bennes (bâche d'étanchéité, soudure des capots, cadenas sécurisé et bâche informative) : 600 €/bennes

Moyens techniques

- Bennes capot de 30 m3 en réemploi (anciennes bennes cartons) ou local de stockage en déchetterie

- Camion (matériel des acteurs du réemploi), balance de pesée ou abaqués

- Locaux de stockage, de tri et de vente (acteurs du réemploi)

Partenaires mobilisés

- Acteurs du réemploi : MAXIMUM, Le monde allant vers, RESPIR, ALEAS, EMMAUS 87, SECOURS POPULAIRE 87, Les amis de la Dronne

- Établissements publics : Communautés de communes, SMICTOM, SICTOM, 1 commune et 1 Pays

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Cette action est reproductible à condition d'avoir des acteurs du réemploi suffisamment structurés pour assurer la collecte, le stockage et le tri des objets récupérés.

Difficultés rencontrées

- Associer les acteurs territoriaux de l'économie sociale et solidaire

Recommandations éventuelles

S'il y a plusieurs acteurs du réemploi sur le territoire, répartir les déchèteries par zone d'influence et laisser la possibilité dans les conventions de recourir à un autre acteur du réemploi par avenant.

Prévoir des conventions de partenariat précises dans les exigences et qui prennent en compte la nature des structures.

Être vigilant sur la sensibilisation des gardiens et leur formation : ils participent pour une grande part à la réussite de l'action.

Prévoir pour les bilans trimestriels de bien séparer les flux, notamment ceux qui correspondent à des filières REP

(DEEE, DEA).

Mots clés

REEMPLOI | RECYCLERIE | DECHETERIE | ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) | ASSOCIATIONS | TEXTILE | DECHET ENCOMBRANT

Dernière actualisation

Octobre 2014

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Laurent JARRY

laurent.jarry@ademe.fr

Direction régionale Nouvelle
Aquitaine